

universite-paris-saclay.fr

**université
PARIS-SACLAY**

© Université Paris Saclay - Octobre 2023



Financer votre projet de formation avec le programme :
Erasmus +

**université
PARIS-SACLAY**



**ALLIANCES POUR
L'INNOVATION**



Financer votre projet de formation avec le programme : Erasmus +

ALLIANCES POUR L'INNOVATION

Les alliances pour l'innovation visent à **renforcer la capacité d'innovation de l'Europe par la coopération et le partage de connaissances entre l'Enseignement supérieur, l'Enseignement et la Formation Professionnels, tant initial que continu, le monde de la recherche et l'ensemble des acteurs socio-économiques** (par exemple les entreprises, organismes de certification, opérateurs de compétences, agences régionales pour le développement et l'innovation, branches professionnelles, opérateurs de l'emploi, etc.).

Ces alliances visent également à stimuler la création de programmes de formation sectoriels transnationaux pour répondre aux évolutions du marché du travail.

Les alliances pour l'innovation se structurent en deux lots :

Lot 1 : Alliances pour l'éducation et les entreprises

Ce type d'alliances vise à stimuler le déploiement de nouvelles approches multidisciplinaires de l'enseignement pour encourager l'innovation, renforcer l'engagement socialement responsable et développer l'esprit entrepreneurial des apprenants et du personnel éducatif.

Lot 2 : Alliances pour la coopération sectorielle en matière de compétences

Ce type d'alliances vise à élaborer des stratégies et des référentiels de compétences, à concevoir et déployer des programmes de formation professionnelle, dans les 14 écosystèmes industriels identifiés dans la nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe.

Composition du partenariat

Tout organisme privé ou public établi dans un Etat membre de l'UE ou un pays tiers associé au programme peut soumettre une candidature. Les organismes issus de pays tiers non associés au programme peuvent aussi candidater comme candidat (coordinateur ou partenaire) (excepté pour la Biélorussie et la Russie pour le Lot 1).

Le lot 1 doit couvrir au moins quatre États membres de l'UE ou pays tiers associés au programme, associant au minimum huit candidats (coordinateurs et partenaires à part entière). Le consortium doit inclure au moins trois acteurs du marché du travail et au moins trois prestataires d'enseignement et de formation (EFP et EES), en tant que candidats (coordinateurs et partenaires à part entière). Chaque proposition devrait inclure au moins un établissement d'enseignement supérieur et un prestataire d'EFP en tant que candidat (coordinateur et partenaire à part entière).

Le lot 2 doit couvrir au moins huit États membres de l'UE ou pays tiers associés au programme et associer au moins douze candidats (coordinateurs et partenaires à part entière). Le consortium doit inclure au moins cinq acteurs du marché du travail et au moins cinq prestataires d'enseignement et de formation (EFP et EES), en tant que candidats (coordinateurs et partenaires à part entière). Chaque proposition devrait inclure au moins un établissement d'enseignement supérieur et un prestataire d'EFP en tant que candidats (coordinateurs et partenaires à part entière).

Une complémentarité des partenaires et une répartition des tâches sont attendues afin d'obtenir des résultats de haute qualité. Les établissements d'enseignement supérieur doivent être titulaires de la Charte Erasmus+ pour l'enseignement supérieur (ECHE). La participation d'organismes issus de pays tiers non associés au programme doit apporter une valeur ajoutée essentielle à l'alliance.

Durée des projets

Lot 1 : Alliances pour l'éducation et les entreprises : 24 ou 36 mois

Lot 2 : Alliances pour la coopération sectorielle en matière de compétences : 48 mois

Financement

Lot 1 : Alliances pour l'éducation et les entreprises :

projet de 2 ans : maximum 1 million d'euros

projet de 3 ans : maximum 1,5 million d'euros

Lot 2 : Alliances pour la coopération sectorielle en matière de compétences :

Maximum 4 millions d'euros

La contribution financière de l'Union européenne ne peut excéder 80% des coûts totaux éligibles. Un cofinancement à hauteur de minimum 20% des coûts totaux éligibles est donc obligatoire.

Pour en savoir plus :

Portail Erasmus +

<https://monprojet.erasmusplus.fr/>

Pour connaître plus sur ce volet

<https://monprojet.erasmusplus.fr/alliance-pour-l-innovation>

Agence Exécutive Education, Audiovisuel et Culture :

https://www.eacea.ec.europa.eu/index_fr

L'Université Paris-Saclay et ses membres accompagnent les porteurs de projets européens qui souhaitent déposer des projets en formation.

Retrouvez vos contacts dans l'espace Europe du site web de l'Université Paris-Saclay :

